



## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2021

### COMPTE-RENDU

---

**Présents :** Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ,  
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION,  
Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN) et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS (pouvoir à B. RICHERMOZ)

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

**1. Désignation du correspondant défense**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la candidature de Mr Jean-Pierre GIACHINO, qui est élu correspondant défense de la commune de PEISEY-NANCROIX .

**2. Protocole de sécurité avec la Brinks pour l'agence postale communale**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le protocole de sécurité à intervenir avec la Brinks, concernant l'approvisionnement des fonds et des valeurs de l'agence Postale Communale.

**3. Programmation des coupes ONF à assoir en 2022**

Après exposé, le conseil municipal approuve, par 12 voix pour et une voix contre (MN POCCARD-CHAPUIS), l'Etat d'Assiette des coupes à assoir en 2022, tel que présenté.

**4. Convention avec le Parc National de la Vanoise - Mise à disposition d'une exposition**

Après exposé, le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention avec le Parc National de la Vanoise pour la mise à disposition d'une exposition photos, mobiles en bois et mobiles pédagogiques pour le musée de la fruitière du 05/10/2021 au 15/09/2022.

**5. Approbation de la convention relative au prêt du minibus à l'association Espace Associatif Cantonal (EAC) d'Aime Centre Socio-Culturel**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du minibus à l'association Espace Associatif Cantonal (EAC) d'Aime pour le centre de loisir délocalisé pendant les vacances de la Toussaint 2021 et tout document afférent à la présente délibération.

## II/ FINANCES

### **6. Validation des tarifs de secours proposés par ADS – Saison d’hiver 2021/2022**

Après exposé, le conseil municipal valide, à l’unanimité des membres présents, les tarifs de secours proposés par ADS pour la saison d’hiver 2021/2022 tels qu’énoncés.

### **7. Décision Modificative N°2 - Budget Communal**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents, la décision modificative n°2 du budget communal, pour régulariser différentes écritures sollicitées par les services de la trésorerie et des finances publiques.

### **8. Décision Modificative N°1 - Budget Garderie**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents, la décision modificative n°1 du budget Garderie, pour régulariser différentes écritures sollicitées par les services de la trésorerie et des finances publiques.

### **9. Tarifs ESF – Garderie le Chat Botté – hiver 2021/2022**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents, la tarification ESF – Garderie le Chat Botté pour la prochaine saison d’hiver 2021 / 2022 tels qu’énoncés.

## III/ RESSOURCES HUMAINES

### **10. Création des postes pour la garderie saisonnière le Chat Botté – Saison d’hiver 2021-2022**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents, et aux conditions énoncées en séance, la création des postes saisonniers pour la garderie le Chat Botté pour la saison d’hiver 2021/2022 comme suit :

- Poste d’animateur/coordonateur de la Halte-Garderie ; Grade : Auxiliaire de puériculture (1 poste à temps complet du 01/11/2021 au 30/04/2022)
- Postes d’auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) ; Grade : Auxiliaire de puériculture / Infirmier(e) (2 postes à temps complet du 15/11/2021 au 30/04/2022)
- Postes d’animateurs de la Halte-Garderie ; Grade : Adjoint territorial d’animation (3 postes à temps complet du 01/12/2021 au 30/04/2022)
- Poste d’animateur/coordonateur Centre de loisirs ; Grade : Educateur jeunes enfants (1 poste à temps complet du 15/11/2021 au 30/04/2022)
- Postes d’animateur Centre de loisirs ; Grade : Adjoint territorial d’animation (2 postes à temps complet du 01/12/2021 au 30/04/2022)
- Un poste de renfort (mobilisable en cas de montée rapide des effectifs et notamment lors des périodes de vacances scolaires) ; Grade : Adjoint territorial d’animation (1 poste à temps complet du 01/12/2021 au 30/04/2022)

### **11. Modification du poste à temps non complet d’adjoint administratif territorial – agent d’accueil la Poste – diminution de la quotité horaire**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents la diminution de la quotité horaire du poste à temps non complet de l’agent d’accueil de l’agence postale communale aux conditions énoncées en séance (M. Thierry ARSAC directement concerné par ce point, quitte la salle et ne prend pas part au vote)

#### IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

##### **12. Renouvellement de la convention avec le SDES relative au service Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Après exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de prolonger l'adhésion au service CEP proposé par le SDES concernant la gestion de l'énergie de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion afférente, ainsi que tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de ladite délibération.

Il désigne également Mme Céline CROSSMAN comme élue référente et M. Olivier MOUREU comme technicien chargés d'assurer le lien privilégié avec le CEP.

##### **13. Délibération portant désaffectation et déclassement de délaissé du domaine public située aux abords de la parcelle section ZC n°337 lieudit « Baudet » - (Dossier Club Med)**

Après exposé, le conseil municipal constate, à l'unanimité des membres présents, la désaffectation matérielle des emprises composant les délaissés de voirie présentés en séance, et autorise la désaffectation et le déclassement du domaine public desdits délaissés de voirie pour une superficie totale de 24m<sup>2</sup> ;

Ainsi donc est prononcé le déclassement du domaine public communal des emprises susmentionnées conformément au projet de division réalisé par le cabinet Mesur'Alpes.

##### **14. Délibération portant désaffectation et déclassement du domaine public situé sur la parcelle ZC n°411, au lieudit « les Blétières » - (Dossier AMO Développement)**

Après exposé, le conseil municipal constate, à l'unanimité des membres présents, la désaffectation matérielle de la parcelle ZC 411 ainsi que des emprises composant les délaissés de voirie ; il autorise ainsi la désaffectation et le déclassement du domaine public pour une superficie totale de 2624 m<sup>2</sup> ;

Ainsi est prononcé le déclassement du domaine public communal de la parcelle ZC 411 conformément au projet de division réalisé par le cabinet Mesur'Alpes.

##### **15. Convention d'Occupation du Tréfonds dans le cadre de l'opération « les Cristaux Blancs », au lieudit « les Blétières » (Dossier AMO Développement)**

Après exposé, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de tréfonds avec la société AMO Développement, ainsi que tout document s'y rapportant.

##### **16. Approbation de l'acquisition de la parcelle cadastrée ZA 55, située au lieudit « La Cavache »**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition de la parcelle référencée ZA 55 d'une surface d'environ 1 107m<sup>2</sup> pour un montant total de 3 986 € (trois mille neuf cent quatre-vingt-six euros) ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure.

##### **17. Délibération portant désaffectation et déclassement du Chemin rural dit de dessous Plan-Peisey – (Dossier LEBRUN)**

Après exposé, le conseil municipal ne souhaite pas constater, par 12 voix contre et 1 voix pour (Stéphane BLUM), la désaffectation matérielle des emprises composant les délaissés de voirie présentés, et n'autorise donc pas la désaffectation et le déclassement du domaine public des délaissés de voirie présentés en séance pour une superficie totale de 735 m<sup>2</sup> ; ainsi il ne peut être prononcé le déclassement du domaine public communal des emprises mentionnées conformément au projet de division réalisé par le cabinet Mesur'Alpes.

**18. Echange entre la parcelle ZE 7 appartenant à Mme Claudine Richermoz et la parcelle ZD 269 appartenant à la Commune**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition d'une partie de la parcelle référencée ZE 7 d'une surface d'environ 600m<sup>2</sup> pour un montant total de 30 000 € (trente mille euros), ainsi que la cession de la parcelle référencée ZD 269, pour partie, d'une surface d'environ 600m<sup>2</sup> pour un montant total de 90 000€ (quatre-vingt-dix-mille euros). Cet accord sera régularisé par acte notarié en l'étude de Maître BOUVIER Nicolas aux frais de la Commune ; il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure.

**19. Approbation de l'acquisition des parcelles cadastrées ZE 135 et ZE 649 (issue de la parcelle ZE 137), situées au lieu-dit « La Jannerie »**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition des parcelles référencées ZE 135 et ZE 649 d'une surface totale de 2 378 m<sup>2</sup> pour un montant total de 118 900 € (cent dix-huit mille neuf cent euros); cet accord sera régularisé par acte notarié en l'étude de Maître BOUVIER Nicolas aux frais de la Commune ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure.

**20. Approbation de l'acquisition des parcelles cadastrées ZI 21 et ZI 24, situées au Vieux Plan**

Après exposé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'acquisition des parcelles référencées ZI 21 et ZI 24 d'une surface totale de 2 100 m<sup>2</sup> pour un montant total de 7 560 € (sept mille cinq cent soixante euros), confirme que cet accord sera régularisé par acte notarié en l'étude de Maître BOUVIER Nicolas aux frais de la Commune ; et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la négociation et à la régularisation de l'acquisition foncière de cette parcelle et à représenter la Commune dans cette procédure.

**V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

a) Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 15 novembre 2021

b) Date du repas des aînés

Le repas est fixé au dimanche 28 novembre 2021

c) Date de l'inauguration de la nouvelle aire de jeux du chef lieu

La date retenue est le mercredi 17 novembre 2021

*L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.*